

Image not found or type unknown



Litige avec le constructeur de la maison

Par **JACKPO**, le **22/01/2010 à 21:38**

Bonjour,rrnrnJ'ai signé un contrat de construction pour une maison avec une porte en acier. Le constructeur ne pouvant pas me fournir de porte en acier, il m'a fait signer un avenant pour une porte en bois.rrnrnOr cette porte ne vaut manifestement pas le prix d'une porte en acier (clous apparents, intérieur constitué par une simple planche...). rnrnMalgré plusieurs mails, il refuse de me faire un avoir, et encore moins de la remplacer par une porte de meilleure qualité. Livraison de la maison fin février 2010. Que puis-je faire? rnMerci pour votre réponse.